



Décision 543/2024  
ABE

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes*).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec le SDV 17, une convention pour missions d'études relatives à la stabilité du front de taille d'une ancienne carrière sur la commune de Guitinières.

Fait à Jonzac,  
Le

**15 NOV. 2024**

Le Président  
Claude BÉLOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex